



## **L'industrie européenne du recyclage est menacée par la révision du règlement européen sur les transferts de déchets, GDE conteste la proposition de la Commission Européenne**

**Rocquancourt, le 16 novembre 2021** - GDE Groupe Ecore, leader en France du recyclage et de la valorisation des déchets ferreux et non-ferreux, se joint aux démarches initiées par EuRIC (la Confédération européenne des industries de recyclage), FEDEREC (la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage ainsi que 300 industriels et organismes du recyclage en Europe pour exprimer sa ferme opposition au projet de révision du règlement européen concernant les transferts de déchets (WSR) qui sera publiée le 17 novembre 2021.

Cette révision prévoit l'interdiction d'exporter des déchets hors d'Europe et refuse la catégorisation des déchets en fonction de leur origine et leur degré de recyclage, ce qui pose une menace majeure à l'industrie du recyclage des matériaux ferreux. En effet, avec cette nouvelle directive européenne, des matériaux ferreux recyclés, purs à 99%, seront impropres à l'exportation. Elle érige indument de nouvelles barrières pour la filière en l'exposant davantage à la concurrence étrangère et menace ainsi les milliers d'emplois directs et indirects qui la composent. 300 professionnels de l'industrie ont récemment fait part de leur opposition farouche à cette révision via un courrier – resté aujourd'hui lettre morte – adressé aux Commissaires Européens Frans Timmermans, Thierry Breton et Virginius Sinkevičius ainsi qu'au Président du parlement Européen.

L'industrie européenne du recyclage des déchets ferreux et non ferreux est un secteur économique majeur dont le poids est en croissance constante. Sa production dépasse largement les besoins du continent. Ainsi, grâce à leurs investissements permanents, les acteurs européens du recyclage permettent de faire du continent le leader mondial de cette activité avec près de 22,6 millions de tonnes de marchandise exportées en 2020.

L'industrie européenne de recyclage des matériaux ferreux et non-ferreux est aussi un acteur clé de la transition écologique. En réhabilitant des matières ferreuses, en produits à haute valeur ajoutée, elle contribue à la réduction des activités d'extraction et de production industrielle des métaux fortement polluantes ainsi qu'au développement d'une économie circulaire vertueuse, l'acier vert en est un exemple.

GDE s'oppose donc fermement, aux côtés des professionnels européens du recyclage, à la révision du règlement européen concernant les transferts des déchets prévue en décembre 2022 par la Commission européenne. Nous encourageons l'exécutif européen à considérer les spécificités des déchets ferreux recyclés : matériaux de qualité, leur circulation doit être facilitée et non soumise à plus de contraintes administratives.

**Philippe Sorret, Directeur Général Délégué du groupe GDE :** « *La révision de ce règlement porterait un véritable préjudice à toute la filière européenne du recyclage des déchets ferreux. Tous les acteurs sont engagés pour renforcer le principe d'une économie circulaire, non seulement en Europe mais aussi au niveau mondial. Il est essentiel que l'exécutif européen prenne en considération la spécificité de notre secteur qui collecte et produit des matériaux recyclés de qualité.* »



**A propos de GDE Groupe Ecore :**

Acteur majeur de l'économie circulaire et du développement durable depuis 1965 avec près de 2,8 millions de tonnes recyclées en 2020, GDE Groupe Ecore est leader en France du recyclage et de la valorisation des déchets ferreux et non ferreux. Implanté en France sur 70 sites et 15 sites en Europe, GDE Groupe Ecore offre une seconde vie aux déchets en les valorisant pour leur permettre de réintégrer les circuits de production. En 2020 le groupe qui compte 1323 salariés, a produit 2,8 millions de tonnes de matières recyclées pour un chiffre d'affaires de 881 millions d'euros.

**Contact Presse :**

**Philippe Sorret Directeur Général Délégué du groupe GDE : + 33 6 63 41 81 48**